

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII

30, rue de l'Echiquier – 75010 PARIS

Tél. : 01 75 44 97 57 – 01 48 00 07 02

N° 0051/VD/SB/2017

Paris, le 21 juillet 2016

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Du 15 juillet 2016 à Perpignan

Membres présents :

Mathieu Khedimi ; Colette Tignères ; Maïté Sanchez-Schmidt ; Xavier Vasson ; Xavier Fabre ; Christian Valero ; Nadine Escande ; Michel Jourdan ; Régis Osmont ; Vincent Blériot ; Eric Vergniol ; Daniel Guinguet ; Richard Frileux ; Christophe Ruidavets ; Georges Raillon ; Peggy Fritsch ; Jacques Jorda ; Philippe Arcens ; Fabienne Albert ; Jean Christophe Vergeynst, Valérie Dumontet ; Marc Palanques.

Membres excusés :

Jacques Soppelsa ; Laurent Moreno

Participants sans voix délibérative

Yves Thouilleux (à partir du point de l'Ordre du Jour « désignation du Secrétaire Général et du Trésorier »
Enrique Valverde

Ordre du jour :

- Présentation de politique générale par le Président de la FFR XIII et modes de fonctionnement
 - Désignation du Secrétaire général et du Trésorier (articles 20 et 21 du RI)
 - Désignation des membres du Bureau Exécutif (article 12 des statuts, article 18 du RI)
 - Nomination des Présidents des Commissions Fédérales
 - Délégations de signature
 - Définition des tâches de chacun pour le lancement des compétitions 2016/2017
 - Instructions financières
 - Modifications des Règlements généraux 2016/2017
 - Modifications des Règlements généraux 2016/2017 de la LER
 - Calendriers des compétitions nationales, Elite 1 – Elite 2 – Juniors Elite – DN1
 - Projet d'ouverture d'un bureau à Carcassonne et regroupement sur ce site des services et moyens de Labège et Toulouse
 - Audience de conciliation au CNOSF le 12 juillet, affaire CCGACE/ASC XIII
 - Procès Verbal de la réunion du Comité directeur du 10 juin 2016 à Montpellier
 - Questions diverses
-

Ordre du jour	Décisions et suites à donner
<p><u>Présentation de politique générale par le Président de la FFR XIII et modes de fonctionnement</u></p> <p>Se satisfaire de cette victoire gagnée sur la base d'un plan d'actions et d'un état d'esprit.</p> <p>Le résultat nous honore et nous oblige.</p> <p>Un seul objectif doit nous motiver : redresser le XIII Français.</p> <p>Au travail pour mettre en œuvre le plan d'actions pour lequel nous avons été élus.</p> <p>L'éthique : travail, abnégation, souci du résultat, respect des décisions collectives, solidarité une fois les décisions prises.</p> <p>Réalisation d'une Charte éthique des membres du codir.</p> <p>nouvelle gouvernance / nouvelles pratiques</p>	
<p><u>Désignation du Secrétaire général et du Trésorier (articles 20 et 21 du RI)</u></p> <p>Le Président propose la nomination du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du trésorier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Général - Secrétaire Générale Adjoint - Trésorier Général : - Vice-président: 	<p>Le comité directeur accepte le vote à main levée</p> <p>Valérie Dumontet, à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>Xavier Vasson à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>Fabienne Albert à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>Mathieu Khedimi à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>La constitution du Bureau fédéral est ainsi adoptée par le Comité Directeur.</p>

Election du bureau exécutif

les statuts prévoient 8 membres dont le président.

Le président propose une réorganisation des commissions avec la création de Départements thématiques, regroupant chacun plusieurs commissions.

Chaque président de département sera membre du BE,

Pour le permettre, proposition de passer à 8 membres + le Président (sous réserve de la validation ultérieure par une AGE)

Proposition de la désignation des membres du Bureau exécutif :

- le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier, lesquels sont membres de droit statutairement
- vice-président
- Président du département « Organisation »
- Président du département « Développement et Réglementations »
- Présidente du département « Formation initiale »
- Président du département « médical »
- Président du département « LER et Objectif Ligue »
- Président du département « compétitions et haut niveau »
- Président du département « communication, relations publiques et recherche de financements privés et publics »

Le comité directeur accepte cette proposition à l'unanimité

Le comité directeur accepte le vote bloqué pour l'ensemble du bureau exécutif

Marc Palanques, Valérie Dumontet, Fabienne Albert

Mathieu Khedimi

Xavier Vasson (par ailleurs SGA)

Vincent Blériot

Colette Tignères

Xavier Fabre

Philippe Arcens

Mathieu Khedimi (par ailleurs vice président)

Marc Palanques (par ailleurs Président)

A chaque réunion du bureau exécutif, en fonction de l'ordre du jour seront invités les présidents des commissions concernées par l'ordre du jour avec voix consultative.

Y assiste le DTN et 1 représentant des permanents.

Chaque Président de Département proposera un « binôme » ainsi que les présidents et binômes qui dépendent de leur département (voir point suivant). Ils doivent d'ores et déjà se mettre au travail notamment pour assurer la préparation de la nouvelle saison dans les meilleures conditions.

Une évaluation sera faite au bout de 2 ans, permettant le cas échéant de procéder à des ajustements.

Nomination des Présidents des Commissions Fédérales

Les anciennes commissions sont redistribuées et organisées en départements thématiques qui fixent les grandes lignes d'action.

Chaque département est animé par un Président(e) de Département, avec un(e) binôme.

Les départements sont pour certains, subdivisés en commissions, animées chacune par un Président(e), avec un(e) binôme.

Commission des finances (rattachées à la trésorière)

Commission communication, recherche financements (privés et publics) et relations publiques

Département Compétitions et Haut niveau : Mathieu Khedimi

Commission Féminines

Commission XIII fauteuil

Commission Minimes et cadets

Commission Fédérale, DN, promotion

Commission Equipe de France

Commissions transversale à 2 départements

Commission Scolaire, Universitaire et militaire : (haut niveau et développement)

CNJ (formation / haut niveau)

Formation arbitres et délégués et dirigeants (formation / haut niveau / règlement)

LER / Commission Elite 1 et 2 juniors et séniors : (haut niveau et LER/objectif ligue)

LER et Objectif Ligue : Philippe Arcens

Commission LER (président issu du collège constituant la LER)

Le Président de la Fédération

Une personne qualifiée désignée par le comité directeur

Un membre du comité directeur

Les présidents des clubs élite1

Les présidents des clubs élite2

Un représentant des entraîneurs de l'élite 1

Un représentant des joueurs de l'élite 1

Un joueur de l'équipe de France

Commission Objectif ligue :

Formation initiale : Colette Tignères

Commission sur la formation des joueurs des premiers pas aux benjamins :

Commission sur la formation des éducateurs :

Médical : Xavier Fabre

Commission médical haut niveau dont équipe de France :

Commission structuration générale du médical :

Hormis les présidences des départements (puisque les présidents sont membres du BE), aucune nomination de Président de Commission et binôme n'est actée par le comité directeur.

Une proposition sera soumise à la validation du prochain comité directeur.

Organisation : Président Xavier Vasson

Commission des ligues et comites

Organisation des matches des compétitions officielles

Organisation des évènements

Développement et réglementations: Vincent Blériot

Commission développement :

Commission réglementations :

COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Chaque organe disciplinaire se compose de 5 membres au moins. Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes. Nul ne peut être membre de plus d'1 de ces organes.

Un examen de la composition précédente des commissions sera faite pour envisager la reconduite ou le renouvellement, total ou partiel.

Commission Nationale de Discipline :

DN, Juniors Elite, Fédérale, XIII fauteuil, Féminine, Jeunes, Coupes de France. Siège à Paris

1^{ère} et seconde instance (Appel des Commissions des Ligues).

Commission de discipline de la LER

Siège à Toulouse

LER 1^{ère} instance

Commission supérieure d'appel :

Siège à Toulouse

CND et LER Seconde instance

Commission des mutations

Siège à Paris

CCGACE (contrôle de gestion des clubs élite)

1^{ère} instance.

Commission d'appel de contrôle de gestion et d'assistance des clubs élite

Seconde instance

<p>COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE</p> <p>Composée d'au moins 5 membres titulaires et 5 suppléants choisis en raison de leur compétence. Au moins 1 membre avec des compétences médicales et 1 au moins avec des compétences juridiques. Les membres ne peuvent pas être membres des instances dirigeantes de la FD, ni des professionnels de santé chargés de l'équipe de France.</p> <p>statut spécial à vérifier : la composition de la commission doit être validée par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD)</p> <p>Commission de 1^{ère} instance</p> <p>Commission de seconde instance</p>	
<p><u>Procès Verbal de la réunion du Comité directeur du 10 juin 2016 à Montpellier</u></p> <p>Les décisions contenues dans ce procès-verbal auront des conséquences sur la gestion sportives et administratives de la saison qui va débiter.</p>	<p>Le comité directeur vote contre à l'unanimité.</p> <p>L'Adoption des règlements généraux remis ultérieurement après un travail de la commission réglementation.</p> <p>Date de remise des Règlements généraux : 15 août, Vincent Blériot, Régis Osmont et Nadine Escande sont chargés de ce travail.</p> <p>La réforme des Règlements et statuts est remise plus tard, car moins urgente.</p>
<p><u>Délégations de signature</u></p> <p>La fédération tient ses comptes bancaires chez BNP PARIBAS à Paris - un compte chèque ou courant - un livret A et un compte sur livret</p> <p>L'ancien Président avait mandaté outre le Trésorier, le Secrétaire Général et le Secrétaire Administratif.</p> <p>Une procédure prévoit que les chèques doivent être signés par deux mandataires.</p> <p>Trois cartes de paiement avaient été attribuées, au Président, au Trésorier et au Président de la Commission du Haut Niveau et directeur des équipes de France ; le seuil de paiement maximum mensuel était fixé à 5.000 €</p>	<p>Le Comité Directeur à l'unanimité autorise le Président à mandater les personnes suivantes :</p> <p>Fabienne Albert, Trésorière, qui disposera d'une carte de paiement avec un seuil de paiement mensuel fixé à 5000 €</p> <p>Valérie Dumontet, Secrétaire Générale</p> <p>Philippe DALLONGEVILLE, Directeur Administratif</p> <p>Le Président disposera d'une carte de paiement avec un seuil de paiement de paiement mensuel fixé à 5000 €</p>

<p><u>Définition des taches de chacun pour le lancement des compétitions 2016/2017</u></p> <p>Instructions financières</p> <p>Modifications des Règlements généraux 2016/2017</p> <p>Modifications des Règlements généraux 2016/2017 de la LER</p> <p>Calendriers des compétitions nationales, Elite 1 – Elite 2 – Juniors Elite – DN1</p>	<p>Prochaine réunion du comité directeur</p> <p>Yves Thouilleux doit faire parvenir avant son départ en congés, aux membres du bureau exécutif une projection sur les bases des propositions du congrès du 11 juin 2016.</p> <p>Les présidents des départements concernés doivent examiner ces projections et faire des propositions pour la saison à venir.</p> <p>Seul le niveau élite peut avoir des modifications en fonction de la décision de créer ou non dès 2016, une coupe des provinces.</p> <p>Une réunion des clubs élite doit être programmée avant la fin du mois pour présenter et échanger sur le nouveau calendrier. Cette réunion sera aussi l'occasion d'annoncer la procédure de désignation au sein des clubs élite de la commission de la LER.</p>
<p><u>Projet d'ouverture d'un bureau à Carcassonne et regroupement sur ce site des services et moyens de Labège et Toulouse</u></p>	<p>Vote unanime du comité directeur pour l'ouverture d'un bureau à Carcassonne à compter du 1^{er} août 2016, pour un montant de loyer mensuel inférieur ou égal à celui de Labège mais pour une superficie quatre fois plus importante - Dénonciation du bail à Labège à engager et arrêt de la location d'un lieu de stockage dans Toulouse.</p>
<p><u>Audience de conciliation au CNOSF le 12 juillet, affaire CCGACE/ASC XIII</u></p> <p>Le Secrétaire administratif a représenté la Fédération. Des irrégularités ont été dénoncées par le représentant du club de l'ASC. Le conciliateur - Monsieur Dominique REMY – Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Rennes – désigné par le Président de la conférence des Conciliateurs du CNOSF, a estimé la probable annulation par un tribunal administratif de la décision contestée par l'ASC, pour de nombreuses irrégularités.</p> <p>L'ASC et la fédération vont recevoir une proposition de conciliation pour mettre un terme à ce litige et pour éviter qu'il prospère devant un tribunal.</p>	<p>Marc Palanques sort de la salle pour cette question La FFRXIII n'a pas la proposition de conciliation du CNOSF, mais a priori il y a un certain nombre d'irrégularités relevées.</p> <p>L'objectif est d'arriver à un règlement à l'amiable dans le respect de la réglementation</p> <p>Mandat au BE de prendre une décision quand la proposition du CNOSF sera communiquée, sous réserve de validation par le comité directeur</p>

Questions diverses

- Etat des contentieux en cours,

Devant le Tribunal Administratif, FFR XIII c/ Salon XIII
(affaire disciplinaire)

Devant le TGI d'AIX, FFR XIII c/ Ligue PACA de Rugby à XIII

- Fin de mission du conseil actuel de la fédération à Me
MORATA, et rechercher un nouveau conseil,

- Mission à Monsieur Eric ROUCOUX, expert comptable
pour une mission d'audit financier

Synthèse de l'affaire :

Sanction par la commission nationale de discipline
de 5 ans de suspension dont 3 avec sursis. Appel de
la décision devant la CSA : 5 ans de suspension
dont 4 avec sursis.

Saisine du CNOSF : conciliation, demande à salon
d'accepter la sanction et que la ffr13 précise les
conditions de la mise à disposition de la
commission d'arbitrage. 1 an, stage de formation
et être présent aux convocations.

Saisine du TA, sur la négation factuelle et l'absence
de précisions suffisantes quant à la mise à
disposition auprès de la CCA.

Le Cabinet Morata a le dossier.

Facturation ?

Position du comité directeur:

laisser la justice suivre son cours.

Vérifier si des conclusions ont été déposées par
l'avocat de la ffr13

Assignation en justice pour le non reversement à la
fédération d'une subvention de 46000€ versée à la
ligue PACA

La ffr13, depuis 2 ans, retient 22000€

Vincent Blériot est chargé d'examiner cette affaire
et de donner une position.

L'avocat de la ligue peut se rapprocher de Vincent
Blériot

Vérifier la convention ffr13

Mandat au bureau exécutif de régler cette affaire

Adopté à l'unanimité

